

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

27 mars 2023

Date d'Affichage

11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick
JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE
BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Mme Maryline VAUTIER remplit les fonctions de secrétaire.

**DÉLIBÉRATION 2023 - N°04/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR 2022**

BUDGET PRINCIPAL et BUDGET LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE » établis par Madame DUPONCHEL,
Receveur.

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif ~~et le budget supplémentaire~~ de l'exercice 2022 ainsi que les
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses
effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le
compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que
l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au
bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement
ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses
écritures.

CONSIDÉRANT que les opérations sont régulières

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles
relatives à la journée complémentaire ;

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
et budgets annexes ;

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022, par le Receveur, pour le budget principal et
budget lotissement « bocage de l'Elle », visés et certifiés conformément par l'ordonnateur, n'appellent ni observations
ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Maryline VAUTIER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 